



## Peux t-on se faire retirer tout autoriter parentale?

Par **NINOUE3**, le **26/09/2008 à 22:06**

Peux t-on se faire retirer tout autoriter parentale? Ayant de très mauvais rapport avec mon père, nous somme tout les deux d'accord pour me faire retirer la parternité. Je voulais savoir si cela est bien possible. C'est dans le cas ou un jours il lui aarrive quoi que ce soit que je ne soit pas obligée de payer pour lui. Merci

Par **Visiteur**, le **27/09/2008 à 00:18**

Une déchéance de paternité sans faits graves et répréhensibles PENALEMENT est fort peu probable. Quoiqu'il en soit, seul un avocat pourra vous renseigner et éventuellement lancer la procédure auprès du juge.

Par **NINOUE3**, le **27/09/2008 à 10:59**

votre reponse me donne deja une idée c'est tres gentil merci.

Par **Visiteur**, le **27/09/2008 à 22:54**

Vous dites "c'est dans le cas ou un jours il lui aarrive quoi que ce soit que je ne soit pas

obligée de payer pour lui"rnrnSi vous évoquez sa disparition, sachez que dans ces circonstances, vous n'êtes tenu au paiement des dettes que dans le cas où vous acceptez sa succession... et vous pouvez la refuser !